CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E46655** **VALABLE JUSQU'AU** **22/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2005

Raison sociale : BRUN RODOLPHE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/03/2024

Capital : 150 000

16 RUE DES MINEES
ZONE D ACTIVITES
44640 CHEIX-EN-RETZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 480 479 989

Siret : 480 479 989 00026

Téléphone : 02 40 05 65 94 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :
LOREAU EPOUSE BRUN NATHALIE GÉRANT / BRUN RODOLPHE GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 5417329

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 040687173000

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 040687173000

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : brunpeinture@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 113 016 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	19/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 09:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.